



La Roche-sur-Yon, le mercredi 13 novembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2020

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020.

PREND ACTE

2 DÉCHETS SAUVAGES - FIXATION DES TARIFS D'ENLÈVEMENT.

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au conseil l'instauration d'une redevance spéciale d'enlèvement des déchets sauvages afin de facturer aux contrevenants les frais engendrés par les opérations de nettoyage.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 AVIS CONFORME DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 400 000 EUROS REALISE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Conformément au CGCT, la commune doit rendre un avis conforme concernant la contractualisation d'un emprunt réalisé par le CCAS d'un montant de 400 000 € auprès du Crédit Agricole.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 400 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA ROCHE-SUR-YON AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE POUR FINANCER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019-2020 DU BUDGET ANNEXE EHPAD'YON.

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt de 400 000,00 €, souscrit par le CCAS de la Roche-sur-Yon auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour financer le programme d'investissement 2019-2020 du budget EHPAD'YON.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 RESTRUCTURATION DU STADE JULES LADOMEQUE - VALIDATION DU PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

Les installations du stade Jules Ladoumègue présentent un état de vétusté important. La ville de La Roche-sur-Yon a donc décidé d'entreprendre un grand projet de restructuration. Il est proposé au conseil de valider le programme des travaux (3 phases) pour une enveloppe prévisionnelle de 7 083 186 euros HT et de lancer le concours de Maîtrise d'œuvre .

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 DEMOLITION DE LA FRICHE SERNAM - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FEDER

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville, en accord avec La Roche-sur-Yon Agglomération, a fait valoir son droit de priorité et a engagé des négociations auprès de SNCF Réseau et SNCF Mobilités afin d'acquérir une emprise foncière d'environ 5 000 m².

Cette parcelle est située le long du boulevard du Maréchal Leclerc, en lieu et place des bâtiments de la SERNAM, jouxtant le parking sud de la gare et sa passerelle.

La Ville et l'Agglomération se sont entendues pour que la déconstruction soit assurée en maîtrise d'ouvrage communale, les coûts étant répartis à hauteur de 57% pour la Ville et 43% pour l'Agglomération.

Cette ancienne friche a vocation à accueillir une extension de l'actuel parking ainsi que la nouvelle scène de musiques actuelles (SMAC).

Aussi, pour soutenir la démolition de cette friche urbaine, il est proposé de solliciter une subvention de 100 000 € auprès du FEDER.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 REHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU QUARTIER DE LA VIGNE AUX ROSES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FEDER ET DE L'ANRU

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La commune de La Roche-sur-Yon a engagé un ambitieux programme de rénovation urbaine du quartier de la Vigne aux Roses afin de contribuer de manière durable et concertée à la revitalisation sociale de ce quartier et à sa réhabilitation environnementale.

Aussi, pour soutenir la démolition de l'ancien groupe scolaire Pont-Boileau et l'aménagement d'un parc naturel urbain afin de valoriser la trame verte et bleue de l'Yon, il est proposé de solliciter une subvention totale de 228 313,58 € au titre du FEDER et de 115 000 € auprès de l'ANRU.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 ADHESION AU RESEAU "CENTRES VILLES EN MOUVEMENT"

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Centre Ville en Mouvement est une association créée en 2005 notamment par des élus locaux, parlementaires, consulaires dans le but d'œuvrer pour la revitalisation et la valorisation des centres villes.

Elle fédère ses membres dans leurs projets et met à leur disposition son centre de ressources ainsi qu'un ensemble d'outils.

Il est proposé d'adhérer à Centre-ville en mouvement pour la période de septembre à décembre 2019 pour un montant de 500 € et pour l'année 2020 pour un montant de 1500 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 NOEL EN FETE 2019 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LA SAEML ORYON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La ville a validé lors de sa séance du 14 novembre 2012 la proposition d'intervention d'ORYON et a passé une convention d'une durée de 7 ans pour l'organisation du marché de Noël. La convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler. Il est proposé de la reconduire pour 1 an, soit jusqu'en novembre 2020. Dans le cadre de cette nouvelle convention, il est proposé de retenir la prestation d'organisation de marché gourmand et artisanal présentée par Oryon. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant plafonné à 53 000 € TTC à cette fin.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 "NOËL EN FÊTE" 2019 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon propose pour sa nouvelle édition de « Noël en fête », un mois de décembre féérique. Fort de son succès en 2018, cet événement anime la ville et son territoire et crée une dynamique économique et festive pendant ces fêtes de Noël. Cette année, du 14 au 23 décembre, des spectacles uniques ainsi que des animations seront proposés. Un marché gourmand et des créateurs seront également installés tout au long de ces dix jours de fête place Napoléon. Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville. Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention de partenariat qui précise les rôles et engagements réciproques des parties dans le cadre de l'organisation de cet événement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 REQUALIFICATION DES QUARTIERS DES HALLES ET DU BOURG SOUS LA ROCHE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg sous la Roche, la Ville de la Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante, l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains. Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes. La commission de règlement amiable a examiné les dossiers de demande d'indemnisation et mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causés par les travaux menés par la Ville pour les dossiers. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable ainsi que des propositions en résultant remis par la commission de règlement amiable, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité aux commerces suivants:
SARL LE PALAIS DU VIN (M Ruchaud) 13 989 euros ; LE VENT DES FROMAGES (Mme Guilloré) 4 456 euros

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales et façades de logements, il est proposé d'accorder une aide de 3 164 euros (façade) pour l'immeuble situé 2 bis place Napoléon

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES EN 2020

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, par décision du Maire après avis du Conseil d'Agglomération et du Conseil Municipal.

Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche sur Yon et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, une liste de 12 dimanches dérogatoires en 2020 est proposée.

QUESTION ADOPTEE PAR,

33 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet.

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Marc Racapé.

14 SOUSCRIPTION DE DIFFERENTS CONTRATS D'ASSURANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les contrats d'assurances souscrits par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon arrivent à échéance le 31 décembre 2019. La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Ville de La Chaize-le-Vicomte, La Ville de Mouilleron-le-Captif et le CCAS de Mouilleron-le-Captif ont constitué un groupement de commandes en désignant La Roche-sur-Yon Agglomération comme coordonnateur de cette procédure. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 octobre 2019 pour attribuer les marchés.

Le conseil est appelé à autoriser la signature des différents marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 ADHESION A L'OFFRE PREVOYANCE DU GROUPE TERRITORIA MUTUELLE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé d'adhérer à une convention de participation d'une durée de 6 ans avec le groupe Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance afin de permettre à chaque agent de bénéficier d'un complément de salaire en cas de passage à demi-traitement, d'une pension majorée en cas de retraite pour invalidité et du versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature des avenants suivants :

- Fourniture de mobiliers scolaires - Avenant au lot n° 2 " acquisition de mobilier de restauration scolaire "
- Travaux de restauration de la sacristie de l'église Saint-Louis (avenants aux lots n° 3, 4, 7 et 8)
- Aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Avenant au lot n° 3 " Fontainerie "
- Avenant à la convention de groupement de commandes " divers travaux d'aménagement d'espace public "

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 MARCHES DE FORMATION SECURITE " CACES " ET " HABILITATION ELECTRIQUES "- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser la conclusion d'une convention de groupement de commandes pour le renouvellement des marchés de formation sécurité portant sur les CACES (conduite d'engins) et sur les habilitations électriques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable.

PREND ACTE

19 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE VENDEE SERENITE POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES A L'ANGLE DU BD BRANLY ET DE LA RUE DES MYOSOTIS

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Nord de la ville a répondu à des enjeux d'amélioration des espaces urbains, de valorisation des équipements publics, de diversification de l'habitat et d'amélioration de l'habitat social existant. Afin de poursuivre son programme, La Ville souhaite céder au profit de Vendée Sérénité, les parcelles cadastrées section BI numéros 814, 829, 832 et 833, d'une superficie totale de 1 498m² au prix de 198 120 € HT soumis à la TVA en vigueur pour la construction d'une résidence destinée aux personnes âgées au sein du quartier des Forges.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE AU PROFIT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - BD LECLERC A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur René Chabot

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de déversement des eaux pluviales consentie au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre du projet de Scène de Musiques Actuelles, sur les parcelles cadastrées section BC numéros 366 et 373, Boulevard Leclerc à LA ROCHE-SUR-YON.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 ZAC DE LA MARRONNIERE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009, la ville de La Roche sur Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la «ZAC de La marronnière» en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce Compte Rendu

PREND ACTE

22 RAPPORT 2019 EGALITE FEMMES - HOMMES

Rapporteur : Madame Françoise Foltzer

En application de la loi du 4 août 2014, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte trois parties :

- les éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité
- la présentation des actions menées par la collectivité pour la promotion de l'égalité femmes - hommes
- les objectifs visés pour l'année 2020

PREND ACTE

23 ADHESION AU CONTRAT LOCAL CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Suite à une sollicitation de la Préfecture de la Vendée, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite formaliser sa mobilisation sur cette thématique à travers la signature d'un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Ce contrat a pour objectif de mettre en œuvre une meilleure coordination entre tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés pour améliorer la prise en charge des victimes et de mieux prévenir les situations de violence sur le territoire yonnais.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans.

Le CEJ 2015-2018 conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Il est proposé au conseil de renouveler ledit contrat pour une période de quatre ans, soit 2019-2022.

De 2019 à 2022, la participation financière de la Ville consacrée à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse est proposée de façon identique à 2018, soit 388 770 € par an, fractionné ainsi :

- 182 126 € destinés à l'animation périscolaire, la formation des animateurs Ville et à la coordination pour la mise en œuvre des actions enfances portées par la Ville,

- 206 644 € destinés à l'animation enfance et jeunesse des accueils de loisirs et clubs jeunes, la formation et la coordination des actions enfance et jeunesse portées par d'association AMAQY.

A l'issue de ces 4 ans, le CEJ ne sera pas renouvelé et une part de son financement transitera directement de la CAF vers les structures enfance et jeunesse de la Ville et de l'AMAQY. Le financement des postes de coordination et des formations des animateurs seront déterminés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale conclue entre la collectivité et la CAF.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON, L'AMAQY ET LES CLUBS SPORTIFS PARTENAIRES - BILLETTERIE MATCHS EN FAVEUR DES JEUNES

Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet

La Ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de sa politique sportive, contribue par son engagement au développement de la pratique du sport.

Cette valorisation du « sport pour tous » se traduit par de nombreuses actions parmi lesquelles l'association des différents acteurs du monde sportif à la promotion des activités physiques et des valeurs sportives auprès de l'ensemble de la population, dont les jeunes.

C'est à ce titre que la Ville de La Roche-sur-Yon et l'AMAQY se sont rapprochées pour formaliser, par le biais d'une convention-cadre et en y associant les clubs sportifs yonnais, leur engagement auprès des jeunes de l'ensemble des quartiers de La Roche-sur-Yon en donnant l'accès possible aux matches des clubs partenaires de l'opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 COURSE ET MARCHE FEMININE "LA JOSEPHINE 2019" - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La cinquième édition de « La Joséphine », course et marche féminine, qui s'est déroulée le dimanche 22 septembre 2019, a une nouvelle fois rencontré un grand succès avec près de 13.000 participantes dont 12.100 inscriptions payantes. La Ville a noué dès la création de « La Joséphine » un partenariat avec l'association La Ligue contre le Cancer. Ce partenariat, formalisé par une convention, prévoit notamment que la Ville soutient les actions de prévention de l'association, et en particulier les ateliers bien-être, en lui versant la somme de 6 € par inscription validée et par polo vendu. L'avenant à cette convention, annexé au présent rapport fixe le montant du versement à 74.352 € correspondant à 12.100 inscriptions validées et 292 polos vendus.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 CONVENTIONS RELATIVES A L'EDITION 2020 DE LA FOLLE JOURNEE DE NANTES EN REGION DANS LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET AU VENDESPACE

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2020 » se déroulera le week-end précédant la Folle journée de Nantes, soit du 24 au 26 janvier 2020. L'édition 2020 aura pour thème « Beethoven ». Elle sera servie par les plus grands interprètes d'aujourd'hui.

La Roche-sur-Yon bénéficiera de 12 à 15 concerts (au Manège, au Théâtre et au CYEL). Un de ces concerts sera décentralisé au Vendéspace.

La première convention a pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2020 à LA ROCHE SUR YON, entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le grand R, scène nationale et le CREA.

La seconde convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un concert au Vendéspace entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, Le Grand R, scène nationale, le CREA et le Conseil Départemental de la Vendée.

Le budget Ville réservé à cette manifestation est de 37 000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 AIDES A LA CREATION ET AU PROJET ARTISTIQUE 2019

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre :

- L'association Halik et compagnie sollicite une aide à la création pour le spectacle "La véritable histoire de Tristan et Iseult", une adaptation théâtrale modernisée de l'histoire d'amour médiévale entre Tristan et Iseult. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros .

- L'association Diapason sollicite une aide au projet pour le spectacle "Prise de bec", une création pluridisciplinaire mise en scène par Laurent Tixier dans le cadre du 150eme anniversaire de la naissance de la IIIe République. L'action se déroule en septembre 1870 à la veille de la reddition de l'empereur Napoléon III dans sa guerre contre l'Empire prussien et de la proclamation de la IIIe République. Il est proposé de lui accorder une subvention de 9 000€.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES